

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 12 mai 2026

Délibération du CCAS du 6 mai 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Pouvoir : 0

Votants : 9

Date de Convocation du CCAS :

23 avril 2026

Présents : Diogène BATALLA, Isabelle BLANCHIER, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Carine GRANDJEAN, Caroline MIRANDA, Isabelle VERCHERE et Sophie VERCHERE.

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

2026-08 Délibération approuvant le règlement du logement dit d'urgence

Rapporteur : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA présente le règlement du logement dit d'urgence.

Les membres du CCAS échangent sur la durée de l'hébergement fixée au plus tard à trois mois et le montant du loyer, évolutif et adapté aux revenus.

Arrivée de Carine GRANDJEAN à 21h10.

VU les articles L 123-6 et R 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au fonctionnement du conseil d'administration du CCAS,

VU le projet de règlement présenté aux membres du CCAS,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement tel qu'annexé à la présente délibération.

La Vice-Présidente du CCAS
Caroline MIRANDA

La secrétaire de séance,
Sophie VERCHERE